Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2022-354** **04/05/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGER/SDPFE/2020-345 du 10/06/2020 : Diffusion de la liste des diplômes actuels de l'enseignement agricole donnant l'équivalence, dans certaines conditions, de catégories de diffusion de la liste des diplômes actuels de l'enseignement agricole donnant l'équivalence, dans certaines conditions, de catégories de CACES® (Recommandations de la CNAM).
Nombre d'annexes : 1

Objet : Modification de l'annexe 1 de la note de service N°DGER/SDPOFE/N2020-345 du 6 juin 2020 portant diffusion de la liste des diplômes actuels de l'enseignement agricole donnant l'équivalence, dans certaines conditions, de catégories de CACES®

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : Remplacement de l'annexe 1 de la note de service N°DGER/SDPOFE/N2020-345 du 6 juin 2020 portant diffusion de la liste des diplômes actuels de l'enseignement agricole donnant l'équivalence, dans certaines conditions, de catégories de CACES® (Recommandations de la CNAM).

Textes de référence : Arrêté du 28 février 2022 fixant les conditions dans lesquelles les établissements de l’enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d’aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d’aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)

La présente note de service modifie la note de service N°DGER/SDPOFE/N2020-345 du 6 juin 2020.

L'annexe 1 est annulée et remplacée conformément à l'arrêté du 1er mars 2022.

Cette annexe actualise la liste des certifications professionnelles de l'enseignement agricole, qui peuvent donner une attestation valant Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®), selon les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

La directrice générale de l'enseignement

et de la recherche

V. BADUEL

ANNEXE

Tableau des correspondances entre certaines certifications professionnelles de l'enseignement agricole et les catégories du CACES® selon les recommandations de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) pour la conduite en sécurité des engins à compter du 1er Janvier 2022

Options ou spécialités des diplômes de l'enseignement agricole	**Catégories du CACES® selon les recommandations de la CNAM**			
	R. 482	**R. 486 A**	**R. 489**	**R. 490**
	Engins de chantier	**Plates-formes élévatrices mobiles de personnels**	**Chariots de manutention auto-moteurs à conducteur porté**	**Grues de chargement**
Durée de la validité de l'attestation valant le CACES®	**10 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**
CAPa(1) "métiers de l'agriculture"	A et F	néant	3	néant
CAPa(1) "travaux forestiers"	A et F	néant	3	oui
CAPa(1) "jardinier paysagiste"	A et F	néant	3	néant
CAPa(1) "palefrenier soigneur"	A	néant	néant	néant
BP(2) "agroéquipement, conduite et maintenance des matériels" selon l'UCARE *	A, F et G	néant	3	néant
BP(2) "aménagements paysagers"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant

Options ou spécialités des diplômes de l'enseignement agricole	Catégories du CACES® selon les recommandations de la CNAM			
	R. 482	**R. 486 A**	**R. 489**	**R. 490**
	Engins de chantier	**Plates-formes élévatrices mobiles de personnels**	**Chariots de manutention auto-moteurs à conducteur porté**	**Grues de chargement**
Durée de la validité de l'attestation valant le CACES®	**10 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**
BP(2) "responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant
BP(2) "responsable d'atelier de productions horticoles" selon l'UCARE *	A et F	B avec option porte engin	3	néant
BP(2) "responsable d'entreprise agricole"	A et F avec option porte engin	néant	3	néant
BP(2) "responsable de chantiers forestiers" selon l'UCARE*	A, F avec option porte engin	néant	néant	oui
BPA(3) "travaux de conduite et entretien des engins agricoles"	A, F et G	néant	néant	néant
BPA(3) "travaux des productions horticoles"	A, F avec option porte engin	B avec option porte engin	3	néant
BPA(3) "travaux de la production animale"	A, F avec option porte engin	néant	néant	néant
BPA(3) "travaux de la vigne et du vin"	A et F	néant	3	néant

Options ou spécialités des diplômes de l'enseignement agricole	Catégories du CACES® selon les recommandations de la CNAM			
	R. 482	R. 486 A	R. 489	R. 490
	Engins de chantier	Plates-formes élévatrices mobiles de personnels	Chariots de manutention auto-moteurs à conducteur porté	Grues de chargement
Durée de la validité de l'attestation valant le CACES®	**10 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**
BPA(3) "travaux des aménagements paysagers"	A et F	néant	3	néant
BPA(3) "travaux forestiers"	A, F avec option porte engin	néant	néant	oui
Baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'entreprise agricole"	A et F avec option porte engin	néant	3	néant
Baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole"	A et F	néant	3 et 5	néant
Baccalauréat professionnel "forêt"	A, F avec option porte engin	néant	néant	oui
Baccalauréat professionnel "productions aquacoles"	A	néant	3	néant
Baccalauréat professionnel "agroéquipement"	A, F et G	néant	3	néant
Baccalauréat Professionnel "aménagements paysagers"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant

Options ou spécialités des diplômes de l'enseignement agricole	Catégories du CACES® selon les recommandations de la CNAM			
	R. 482	R. 486 A	R. 489	R. 490
	Engins de chantier	Plates-formes élévatrices mobiles de personnels	Chariots de manutention auto-moteurs à conducteur porté	Grues de chargement
Durée de la validité de l'attestation valant le CACES®	**10 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**
Baccalauréat professionnel "gestion des milieux naturels et de la faune"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant
Baccalauréat professionnel "conduite de productions horticoles"	A et F	B avec option porte engin	3	néant
BTSA(4) "analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant
BTSA(4) "développement de l'agriculture des régions chaudes"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant
BTSA(4) "agronomie : productions végétales"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant
BTSA(4) "gestion forestière"	A, B1 avec option porte engin	néant	néant	oui
BTSA(4) "aquaculture"	A	néant	3	néant
BTSA(4) "productions animales"	A, F avec option porte engin	néant	néant	néant
BTSA(4) "production horticole"	A et F	B avec option porte engin	3	néant

Options ou spécialités des diplômes de l'enseignement agricole	Catégories du CACES® selon les recommandations de la CNAM			
	R. 482	**R. 486 A**	**R. 489**	**R. 490**
	Engins de chantier	**Plates-formes élévatrices mobiles de personnels**	**Chariots de manutention auto-moteurs à conducteur porté**	**Grues de chargement**
Durée de la validité de l'attestation valant le CACES®	**10 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**	**5 ans à compter de la date de délivrance**
BTSA(4) "viticulture-œnologie "	A et F	néant	3 et 5	néant
BTSA(4) "génie des équipements agricoles"	A, F et G	néant	3	néant
BTSA(4) "aménagements paysagers"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant
BTSA(4) "gestion et protection de la nature"	A avec option porte engin	néant	néant	néant
CS(5) "arboriste élagueur"	néant	B avec option porte engin	néant	néant
CS(5) "constructions paysagères"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant
CS(5) "sols sportifs engazonnés"	A, F avec option porte engin	néant	3	néant
CS(5) "pilote de machines de bûcheronnage"	A, F avec option porte engin	néant	3	oui